

**Direction départementale des Territoires
De l'Yonne**

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DU 22 septembre 2011**

La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles s'est réunie le 22 septembre 2011 au Centre de Formation Professionnelle pour Adulte de Venoy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SAGNARD, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires, représentant Monsieur le Préfet de l'Yonne empêché.

Étaient présents :

- Monsieur BALOUP Jacques, représentant le Président du Conseil Général.
- Monsieur POISSON Gérard, représentant l'association des maires ruraux de l'Yonne.
- Monsieur EMERY Philippe, représentant le directeur départemental des territoires.
- Monsieur DELESTRE Arnaud, représentant le président de la chambre d'agriculture.
- Monsieur BRAYOTEL Damien, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
- Monsieur HOUCHOT Francis, porte parole de la confédération paysanne.
- Monsieur SIMONNET Emmanuel, président des jeunes agriculteurs.
- Maître DELILLE Christine, représentant la chambre départementale des notaires.
- Monsieur DELAGEAU Jean-Michel, représentant l'association de Yonne Nature l'Environnement.

Étaient présents à titre d'experts :

- Monsieur PORTIER Jean-Pierre, président de la SAFER de Bourgogne – comité technique de l'Yonne.
- Monsieur MOUTARD Pierre, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne.

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur DUMAIRE Bruno, chef de l'unité d'application du droit des sols à la DDT.
- Madame PARACHE Sylvie, pôle urbanisme du service de l'économie agricole de la DDT.

Étaient excusés :

- Monsieur le représentant de l'association des maires de l'Yonne.
- Monsieur le président de la communauté de communes de la région de Charny.
- Monsieur le président de la coordination rurale.
- Monsieur le représentant des propriétaires agricoles.
- Monsieur le représentant de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne.

Quorum : le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Pour information : procès verbal de la réunion du 22 septembre 2011 (approuvé)
2. Dossiers
 - a) Application du droit des sols :
 - YROUERRE – PC Projet d’implantation d’une ferme éolienne
 - SEMENTRON – PC Projet de création d’une ferme horticole maraîchère
 - CHICHEE – CU Projet de création d’un élevage équin
 - b) Documents d’urbanisme :
 - pas de dossier à soumettre à la CDCEA du mois de septembre

Monsieur le Président remercie les membres présents et ouvre la réunion à 9 heures.

Monsieur le président accepte la demande des membres qui souhaitent que soit inséré à l’ordre du jour un point pour « Questions diverses ».

I – PROCES VERBAL DE LA CDCEA du 25 août 2011

Aucune observation n’ayant été formulée tant lors de sa réception par voie électronique qu’en séance ce jour, le procès verbal de la séance du 25 août 2011, déjà tacitement approuvé, n’est pas amendé.

II – DOSSIERS

2.1 – YROUERRE – Permis de construire – Projet d’implantation d’une ferme éolienne

Monsieur DUMAIRE présente le document « Projet d’une ferme éolienne » annexé au présent procès verbal.

Après interventions diverses et notamment :

- le constat d’une occupation réelle d’espace d’environ 600 mètres carrés pour une production nominale d’électricité de 11,5 méga watts (Mw),
- l’annonce que les raccordements au réseau EDF seront enterrés,

il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	9	0	0

(*) Monsieur le président des jeunes agriculteurs de l’Yonne est arrivé en séance après le vote. Le nombre de membres présents à voix délibérative était donc de 9.

La CDCEA émet donc un avis favorable à l’unanimité au projet présenté.

2.2 – SEMENTRON – Permis de construire – Projet de création d’une ferme horticole maraîchère

Monsieur DUMAIRE présente le document « Création d’une ferme horticole maraîchère » annexé au présent procès verbal.

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	10	0	0

La CDCEA émet donc un avis favorable à l’unanimité au projet présenté.

2.3 – CHICHEE – Certificat d'urbanisme – Projet de création d'un élevage équin

Monsieur DUMAIRE présente le document « Création d'un élevage équin » annexé au présent procès verbal et rappelle qu'il est ici question d'une demande de certificat d'urbanisme et qu'en conséquence, le projet envisagé n'est que sommairement décrit. Pour autant, les informations communiquées permettent de considérer que le projet entre dans le cadre d'une activité agricole (Code rural et de la pêche maritime, article L 311-1).

Monsieur le Président précise qu'une décision favorable quant au certificat d'urbanisme pourra ne pas être identique à l'avis qui sera émis sur le dossier de demande de permis de construire.

Ce serait le cas, par exemple, où la demande de permis de construire amènerait à considérer que le projet ne relève pas d'une activité agricole (absence d'élevage par exemple et uniquement gardiennage de poneys).

Après interventions diverses, il est proposé un vote sur ce projet :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	9	0	1

La CDCEA émet donc un avis favorable à la majorité au projet présenté sous réserve que la nature de l'activité projetée soit effective.

III – Questions diverses

3.1 – Point d'introduction sur la suite réservée aux dossiers présentés

Les membres rappellent que, lors de la commission du 25 août dernier, il avait été acté qu'un point d'introduction sur la suite réservée aux dossiers présentés (décision de l'Etat ou de la collectivité) serait fait à chaque session.

Monsieur le Président assure que ce point sera fait dès la prochaine commission, qu'il y ait ou non des évolutions. La surface agricole « consommée » par chaque dossier y sera indiquée.

3.2 – Auto saisine dossier « Contournement sud d'Auxerre »

Les membres demandent à ce que la CDCEA s'auto saisisse du dossier sur le contournement sud d'Auxerre, actuellement en phase d'enquête publique.

Conformément aux termes de l'article 12 du règlement intérieur, qui stipule que « Une inscription à l'ordre du jour d'une commission ultérieure (auto saisine) est valablement reçue si elle reçoit l'adhésion d'au moins le tiers des membres votants », l'auto saisine du dit dossier est mis au vote :

	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
Résultat du vote :	8	0	2

La CDCEA demande, à la majorité, à être saisie du dossier « Contournement sud d'Auxerre » dans des délais compatibles avec la prise en compte de l'avis qu'elle émettra.

3.3 – Dossier « Création / agrandissement d'un rond point à l'entrée sud de Sens »

Monsieur POISSON demande où en est le dossier « Création / agrandissement d'un rond point à l'entrée sud de Sens ». Une information sera donnée lors de la prochaine session, le 27 octobre 2011.

3.4 – Photovoltaïque sur toitures des bâtiments agricoles

Monsieur DELAGNEAU demande à ce que soient communiquées à la commission les surfaces de panneaux et production d'électricité concernant le photovoltaïque sur toiture de bâtiments agricoles avec contrat de rachat par Électricité De France.

Bien qu'il ne s'agisse pas de consommation d'espace agricole, Monsieur le Président informe la commission que la demande en sera faite auprès d'EDF et que les informations éventuellement obtenues seront communiquées.

La séance est levée à 9 heures 45.

La prochaine CDCEA aura lieu le jeudi 27 octobre à 9 heures au CFPPA de VENOY.

Le Président,

signé

Jean-Luc SAGNARD

Annexes :

- ❑ YROUERRE – PC Projet d'implantation d'une ferme éolienne
 - diaporama de présentation
- ❑ SEMENTRON – PC Projet de création d'une ferme horticole maraîchère
 - diaporama de présentation
- ❑ CHICHEE – CU Projet de création d'un élevage équin
 - diaporama de présentation